



Florian LABRO
Assistant IMS
Elu CSE Titulaire,
CSSCT, Délégué
syndical Suppléant
06.80.37.44.27



Christine DAVRON
Technicienne ACA
Elue CSE, Déléguée
syndicale titulaire,
06.64.63.87.03



Christophe MANINI
Technicien MAV
Elu CSE, Délégué
Syndical Titulaire,
06.78.37.27.59



Catherine HERVE
Assistante
PATRIMOINE
Elue CSE
Suppléante,
Déléguée Syndicale
Suppléante



Abdelghani BECHATA
Chargé Pro
Troyes Audiffred
Elu CSE Suppléant



Lénie MARCUSSE
Assistante
Troyes Pont Vert
Représentante CSE
Déléguée Syndicale
Titulaire,
06.17.62.61.45

Et aussi :

Nathalie KOWALYSZYN (Cons Part
Châteauvillain), Elue CSE Suppléante

Anthony GOMES (Chargé Agri/Viti, Chablis),
Elu CSE Suppléant

Laetitia HUBERT (CAII) Déléguée syndicale
Suppléante 06 20 49 12 77



Vos élus SNIACAM vous souhaitent une belle et heureuse année 2024 et renouvellent leur remerciements pour la confiance que vous nous apportez au quotidien .

Cette année nous adaptons notre communication , car la RSE nous concerne tous :

- Tracts sous « Entre News »,
- LinkedIn « Sniacam CACB »
- Page Facebook « Sniacam Champagne Bourgogne »
- Chaine WhatsApp ...

Nouveauté

Nous serons connectés pour que vous restiez informés alors venez nous rejoindre et alimenter les discussions sources d'idées pour les négociations.

2023 fut une année dense avec la réorganisation du modèle distributif et de nombreux sujets de négociation, 2024 sera tout aussi riche : par transparence vous pouvez prendre connaissance du planning prévisionnel des négociations 2024 après un bilan 2023.

Sniacamement vôtre

La rétribution de l'année 2023 s'est répartie de la façon suivante :

- Intéressement + abondement = 12M€ + 1 M€ versé en 2023 au titre de 2022,
- REC : négociation d'un nouvel accord en 2022 pour les années 2023 à 2025, revalorisation de la grille → augmentation estimée d'environ 7%, engagement de versement à 100% de l'enveloppe
- Rémunération conventionnelle (RCE RCP RCI RCC) :

Au niveau de la branche

2023 → Augmentation générale 3,5% RCE/RCI/RCC au 01/01 avec plancher de 1 000€ + PPV de 1200€.

2024 → Revalorisation de la grille RCE au 01/01 +1 500 € brut pérennes pour tous.

Au niveau de CACB

Négociation de l'enveloppe dédiée aux augmentations individuelles (promotions, attributions RCI et RCP), pour info, en 2023, 1289 salariés ont été concernés par les augmentations générales et individuelles pour un montant de 139440€ mensuels répartis de la façon suivante : Promotions 813 salariés pour 97286€ , RCP 43 salariés pour 4971€ et RCI 433 salariés pour 37183€

La négociation 2024 a débuté le 18 janvier,

Bilan des négociations 2023 :

Evolutions salariales (enveloppe RCI/RCP) → Conclusion d'un accord le 16/03/2023

Frais professionnels et titres restaurant → Conclusion d'un accord le 09/11/2023 que le SNIACAM n'a pas souhaité signer car moins disant et refus de la carte restaurant pour tous

Heures Supplémentaires → Conclusion d'un accord le 16/03/2023

Astreinte → Conclusion d'un accord le 16/03/2023

Egalité hommes/femmes → Conclusion d'un avenant de reconduction le 09/11/2023

Qualité de Vie au Travail (QVT) → Conclusion d'un avenant de reconduction le 09/11/2023

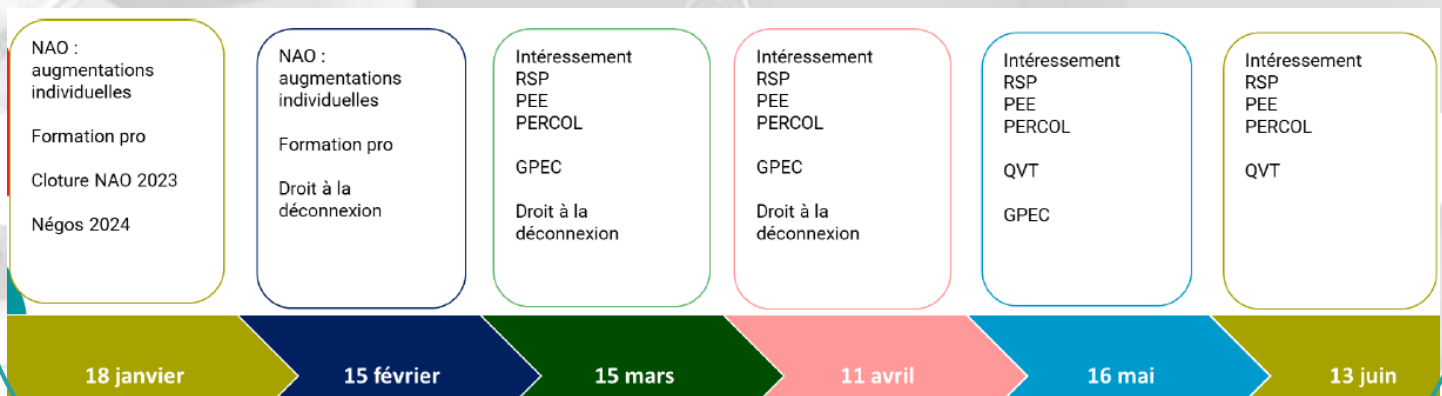
Télétravail → Conclusion d'un accord le 07/12/2023

Mutuelle → Conclusion d'un accord le 07/12/2023

Droit à la déconnexion → Conclusion d'un avenant de reconduction le 07/12/2023

Mobilité → avenants de reconduction conclus le 07/07/2023 et le 29/09/2023 puis conclusion d'un accord sur les trajectoires professionnelles et l'effort de mobilité géographique le 07/12/2023 que le SNIACAM n'a pas souhaité signer car moins disant que l'ancien.

Planning Prévisionnel premier semestre 2024:



SNIACAM CHAMPAGNE BOURGOGNE - EDS 04905

Nom

Prénom

Adresse du domicile :

N° de téléphone portable :

Adresse mail personnel :

Affectation :

EDS :

N° téléphone bureau :

Déclare adhérer au SNIACAM CHAMPAGNE BOURGOGNE et autorise le prélèvement mensuel de la cotisation fixée annuellement par le bureau du syndicat sur mon compte en remplissant le mandat de prélèvement SEPA joint au bulletin d'adhésion. Ce document vaut pour les prochaines annuités et jusqu'à extinction du mandat.

COTISATION : 10 euros par mois soit 4 euros après crédit d'impôt

Fait à

Le

Signature



